En août 1991, le gouvernement a demandé au Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE) de mener une enquête pour déterminer la meilleure méthode d'allocation des contingents de produits agricoles. Cette étude a aussi été recommandée par les groupes de travail sur la volaille et sur les produits laitiers, à la suite de consultations publiques approfondies dans le cadre de l'Examen de la politique agroalimentaire nationale. L'étude du TCCE a été déposée à la Chambre des communes.